

Bruxelles, le 15 juin 2020

Monsieur le Président de la Chambre des représentants,

Mesdames et Messieurs les chefs de groupe,

Monsieur le Président de la Commission Santé et Égalité des chances,

Concerne : Tracer le covid, pas les citoyen·ne·s

Le 15 mai dernier, nous vous adressions une lettre ouverte pour vous faire part de nos préoccupations au sujet de la mise en place du traçage manuel du covid au sein de la population pour circonscrire l'épidémie, prévu par l'Arrêté Royal de Pouvoirs Spéciaux n°18 (ARPS n°18).

Nous constatons que l'ARPS n°18 a été prolongé par l'ARPS n°25 jusqu'au 30 juin. Nous constatons aussi que les travaux parlementaires entamés le 26 mai par des auditions n'ont plus été poursuivis. À l'approche du 30 juin, nous sommes inquiets du sort qui sera réservé aux balises essentielles garantissant la protection des droits et libertés, celles-ci n'entravant pas un traçage efficace.

Les deux reports successifs du débat parlementaire, en réunion de la Commission Santé les 2 juin et 9 juin, font craindre que le dossier ne soit pris de cours et qu'une décision soit adoptée dans la précipitation.

Cette crainte est alimentée par l'opacité qui entoure les débats parlementaires depuis l'avis du Conseil d'Etat n°67425 et le fait que les avis préoccupants de l'APD n'ont pas été pris en considération, ni dans l'ARPS n°18, ni dans la proposition de loi déposée le 13 mai par dix députés.

Un traçage est une très grave ingérence à la vie privée et le législateur se doit de l'encadrer le plus strictement possible. Le droit fondamental à la vie privée et les garanties démocratiques qu'il représente ne peuvent pas être le parent pauvre de la lutte contre le coronavirus. Le droit à la santé et le droit à la vie privée sont compatibles à conditions d'y mettre les moyens, en particulier les moyens temporels et intellectuels d'un débat honnête et transparent (même si ce débat peut être plus complexe à organiser étant donnée la répartition des compétences).

Nous vous demandons :

- d'informer publiquement les citoyen.ne.s de l'avancement des travaux parlementaires et de l'état de la discussion
- de poursuivre le débat démocratique entamé le 26 mai en Commission Santé
- et enfin d'adopter un cadre légal conforme au respect du droit à la vie privée.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette lettre, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Chambre des représentants, Mesdames et Messieurs les chefs de groupe, Monsieur le Président de la Commission Santé et Égalité des chances, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signataires :

Amélie Adam, avocate ;
Dounia Alamat, avocate ;
Charles Angelroth, attaché au Service des relations internationales, UNamur ;
Karima Atiran ;
Martin Aubry, avocat, Barreau de Bruxelles ;
André Balthazart, citoyen ;
Catherine Barnich, avocat, Barreau de Bruxelles ;
Sarah Barthélemy, collaboratrice scientifique, UCLouvain ;
Nicole Beaumont, retraitée de l'enseignement ;
Sylvie Bianchi, thérapeute ;
Emeline Billat, citoyenne ;
Maëlle Billat, citoyenne ;
Josette Bodson, retraitée ;
Marco Bossi, fonctionnaire communal ;
Camille Bourguignon, assistante chercheuse, UNamur ;
André Brouyaux, avocat ;
Henri Caers, retraité ;
Cédric Celorio-Lopez, artiste ;
Julien Chanet, délégué sociopolitique, Bruxelles Laïque ;
Thierry Claes, psychologue ;
Nicolas Cohen, avocat, Jus Cogens ;
Nathalie Colette-Basecqz, professeure, UNamur ;
Marc Dallemagne, magistrat ;
Jean-Pierre Dardenne, cinéaste ;
Tom De Schepper, geaffilieerd medewerker FRC, VUB ;
Jean-Philippe de Wind, avocat ;
Claude Dedoyard, juge tribunal du travail francophone de Bruxelles ;
Elise Defreyne, maître de conférences, UNamur ;
Elise Degrave, professeure, Namur ;
Damien Delaunois ;
Clotilde, Delcommune, autrice ;
Vincent Delforge, juge de paix canton de Nivelles, SPF justice ;
Pauline Delgrange, avocate, Progress Lawyers Network ;
Chloé Deligne, co-présidente, Inter-Environnement Bruxelles ;
Marie Amélie Delvaux, avocat et maître de conférences, Unamur et USL-B ;
Constance Demerode, citoyenne ;
Vinciane Despret, maître de conférences, ULiège ;
Annick Devaux, indépendante ;
Jacqueline Devreux, avocat général honoraire, anciennement parquet général de Bruxelles ;
Catherine Dewez ;
Natacha Dewitte ;
Cécile Draps, avocat honoraire à la Cour de cassation ;
Jean-Michel Dricot, professeur, ULB ;
Franck Dumortier, chercheur UNamur ;
Hajib El Hajjaji, conseiller communal Ecolo Verviers ;
Muriel Emsens, professeure d'écologie citoyenne, asbl Terre & Conscience ;
Vincent Englebert, professeur UNamur ;
Jacques Englebert, professeur et avocat, ULB ;
Catherine Fallon, professeur, ULiège ;
Sarah Fautré, coordinatrice, Liaison Antiprohibitionniste ;
Sophie Forestini, avocate, Barreau de Bruxelles ;
Catherine Forget avocate, Juscogens ;
Marie-Alix Garçons, citoyenne ;

Alexandra Gardeur, avocat ;
Stephan Gauvrit, agent d'artiste ;
Marc-Antoine Gavray, maître de recherches FRS-FNRS , ULiège ;
Jérôme Gehrenbeck, citoyenne ;
Loïck Gérard, juriste, UNamur ;
Catherine Gérard, citoyenne ;
Cécile Ghymers, avocat ;
Marius Gilbert, maître de recherches FNRS, ULB ;
Laurent Godichaux, artiste ;
Bernadette Graulich, avocate honoraire, SAD ;
Gilles Grégoire, militant ;
Cihan Gunes ;
Ricardo Gutiérrez, Secrétaire Général Fédération Européenne des Journalistes (FEJ) ;
Serge Gutwirth, Gewoon hoogleraar mensenrechten, Faculteit Recht en Criminologie, VUB ;
Chahr Hadji, délégué socio politique, Bruxelles Laïque ;
Jacques Hamaide, avocat honoraire, ancien président du CSJ ;
Emmanuelle Hardy, chercheuse ;
Philippe Hensmans, directeur général, Amnesty International Belgique ;
Marion Hermet ;
Paola Hidalgo Noboa, déléguée laïque, Bruxelles Laïque ;
Anne-Marie Hossé, retraitée ;
Florian Jacques, juriste, UNamur ;
Sarah Janssens, avocat ;
Dan Kaminski, professeur, UCLouvain ;
Lisa Kriwin, médecin généraliste ;
Amélie Lachapelle , assistante de recherche, UNamur, CRIDS/NaDI ;
Baudouin Lagasse, gérant d'entreprise ;
Jean-Marie Laloux, fonctionnaire retraité, Bruxelles Environnement ;
Loïca Lambert, avocate, Progress Lawyers Network ;
Bruno, Langhendries, expert accès à la justice & détention, Avocats Sans Frontières ;
Véronique, Laurent, avocat, présidente du Syndicat des Avocats pour la Démocratie (SAD) ;
Christophe Lazaro, professeur, Centre de Philosophie du Droit, UCLouvain ;
Oleg Lebedev ;
Jean-François Libotte ;
Jean Michel Longneaux, philosophe, UNamur ;
Alain Loute, maître de conférences en éthique, Université Catholique de Lille et UNamur ;
Matthieu Lys, avocat au Barreau de Bruxelles et maître de conférences invité UCLouvain ;
Hadrien Macq, chercheur postdoctoral en sciences humaines et sociales ULG ;
Maxime Maes, coordinateur, UTSOPI ;
Anne Malmendier ;
Yannick Manigart, gynécologue, CHU Saint-Pierre ;
Ursula Meier ;
Jan Melsen, professeur ;
MarieMessiaen, présidente, Association syndicale des magistrats ;
Laurence Mettwie, professeure, UNamur ;
Marguerite Montens ;
Yves Moreau, professeur ordinaire, KULeuven ;
Jacques Moriau, chercheur, ULB ;
Marie Mostenne ;
Dominique Mougnot, professeur, UNamur ;
Nina Nijsten ;
Claude Nsiot, animatrice, Maison de la laïcité ;
Pierre Ozer, chargé de recherche, ULiège ;
Delphine Paci, avocate, Legalia ;
Nathalie Paquet, citoyenne ;

Marie-Ange Parent, puéricultrice, FWB ;
Claude Parmentier, magistrat émérite, Cour de cassation ;
Michaël Petit, professeur, UNamur ;
Ella Petrini, research assistant, KULeuven ;
Julien Pieret, professeur, Centre de droit public, ULB
Paul Pirson, président du CA, Maison de la Laïcité de Philippeville ;
Michel Plessers, avocat, Heilporn & Kadaner ;
Olivier Poncelet, professeur, IAD ;
Corinne Poncin, avocate honoraire, Barreau de Tournai ;
Yves Poulet, professeur, UNamur ;
Hamel Puissant, animateur-formateur ;
Latifa Rahmoune ;
Julien Régibeau, assistant et docteur en histoire, ULiège ;
Camille Remy ;
Bertrand Renard, professeur en criminologie, UCLouvain ;
Marian Renard, psychologue ;
Pierre-Paul Renders, réalisateur scénariste enseignant, IAD ;
Julie Ringelheim ;
Elise Rousseau, politologue, Université de Namur ;
Muriel Sacco, chercheuse en sciences politiques et sociales, Germe/ULB ;
Nordine Saïdi, militant décolonial, membre de Bruxelles Panthères ;
Marco Schmitt, président, Association du Quartier Léopold ;
Nathalie Smuha, juriste et philosophe, KULeuven ;
Clementine Stibert ;
Marie-Anne Swartenbroeckx, magistrat honoraire ;
Francoise Thibeaux ;
Jasmina Tobbeche ;
Béatrice van Bastelaer, directrice, Acemis ;
Rosamunde Van Brakel, criminologue, VUB ;
Jacques van Drooghenbroeck, avocat -enseignant, UCLouvain ;
Thyl Van Gyzegem, Inter-Environnement Bruxelles ;
Laetitia Van Hove, attachée de presse, Five Oh ;
Sixtine van Outryve, chercheuse en droit, UCLouvain ;
Dan Van Raemdonck, professeur, ULB / VUB ;
Régine Van Snick, médecin spécialiste ;
Martine Vanderkam, sage- femme, asbl Aquarelle ;
Jean-Jacques Vanhollebeke, professeur d'escrime ;
Stéphane Vanommeslaeghe, magistrat ;
Sergi Vazquez Maymir, avocat, chercheur, VUB ;
Olivia Venet, présidente, Ligue des droits humains ;
Pascale Vielle, professeure, UCLouvain ;
Michel Visart, ancien journaliste ;
Isabelle Vranken, collaboratrice didactique, UNamur ;
Benoit Wauters ;
Emmanuel Wauters, avocat, Barreau de Bruxelles ;
Joëlle Wertz ;
Julien Willem ;